

8º [illegible] – Canada.

B

A18e

MANDEMENT
DE MESSIEURS
LES VICAIRES GENERAUX
DE MONSEIGNEUR
L'ARCHEVESQUE DE PARIS,

QUI ordonne que le TE DEUM *ſera chanté dans toutes les Egliſes de ce Diocèſe, en actions de graces des Victoires remportées ſur les Anglois en Amérique, près du Lac Champlain, & dans l'Anſe de Saint-Caſt, près de Saint Malo.*

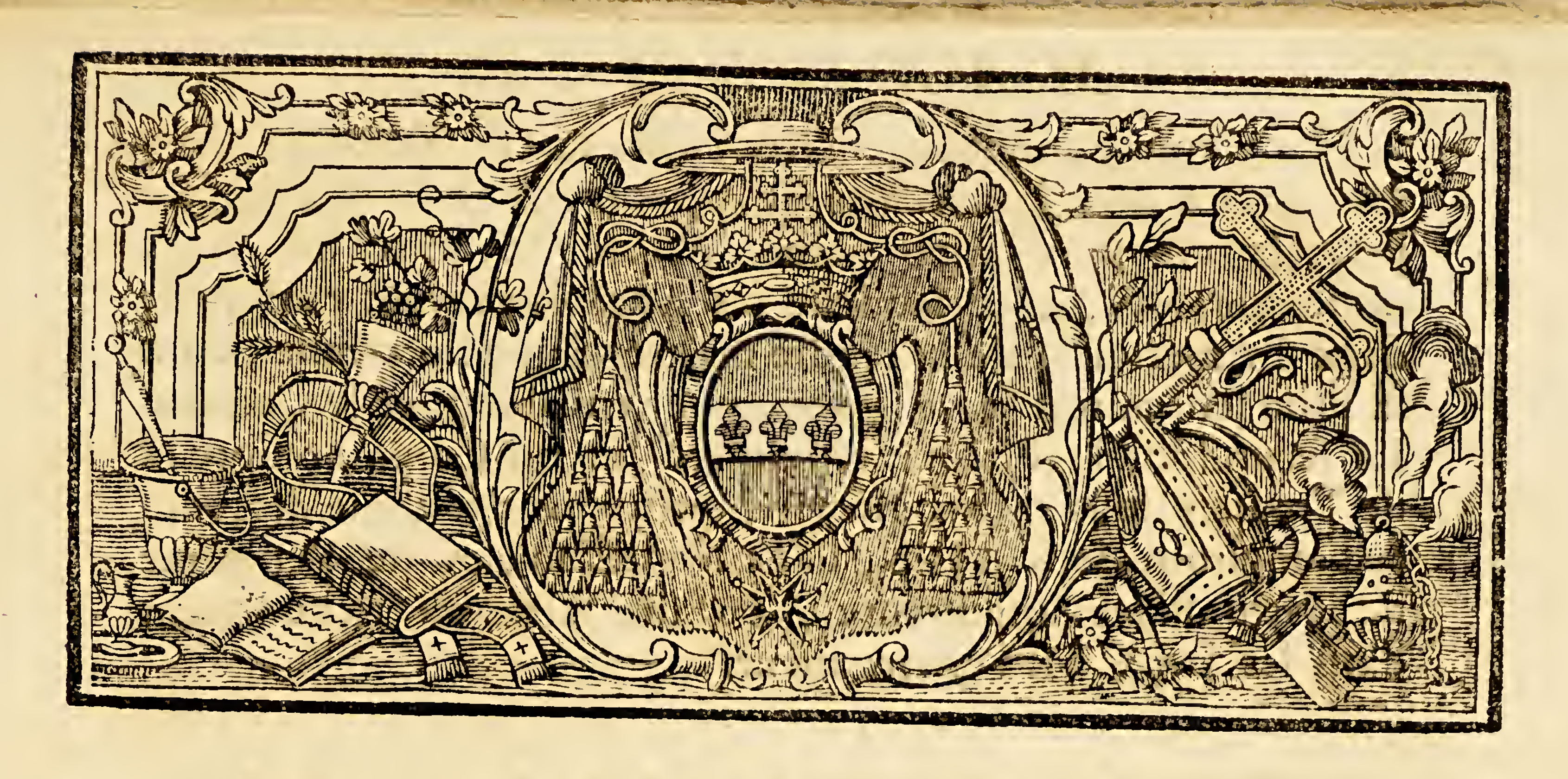


A PARIS,

Chez C. F. SIMON, Imprimeur de la Reine & de Monſeigneur l'Archevêque, rue des Mathurins.

M. DCC. LVIII.

AVEC PRIVILEGE DU ROI.



MANDEMENT

DE MESSIEURS

LES VICAIRES GENERAUX

DE MONSEIGNEUR

L'ARCHEVESQUE DE PARIS,

QUI ordonne que le TE DEUM *sera chanté dans toutes les Eglises de ce Diocèse, en actions de graces des Victoires remportées sur les Anglois en Amérique, près du Lac Champlain, & dans l'Anse de Saint-Cast, près de Saint Malo.*



LES VICAIRES GENERAUX de Monseigneur l'Illustrissime & Révérendissime M. Christophe DE BEAUMONT, Archevêque de Paris, Duc de Saint Cloud, Pair de France, Commandeur de l'Ordre du Saint Esprit, &c. Aux Archiprêtres de Sainte Marie-Madelaine & de Saint Severin, & aux Doyens Ruraux de ce Diocèse : SALUT EN NOTRE SEIGNEUR.

Nous vous annonçons, Nos très-chers Freres, deux évenemens aussi honorables qu'avantageux à la France. Le premier est la défaite d'une Armée de plus de vingt mille hommes, avec laquelle les Anglois avoient entrepris, dans l'Amérique, de se rendre maîtres d'une Forteresse, dont la prise leur auroit frayé la voye pour envahir tout le Canada. Le second est la Victoire remportée sur un Corps nombreux de Troupes de la même Nation, qui avoient fait une descente aux environs de S. Malo, dans le dessein, ou de s'emparer de cette Place importante, ou de faire un riche butin dans les lieux qui l'environnent.

Enflés du succès de quelques-unes de leurs entreprises, ces fiers Ennemis s'étoient flattés qu'en redoublant leurs efforts, qu'en augmentant leurs forces Maritimes par l'Armement des Flottes immenses qu'ils destinoient à attaquer nos Côtes & nos Colonies, ils nous feroient repentir de n'avoir pas souffert qu'au milieu de la Paix & au mépris des Traités les plus solemnels, ils nous fissent impunément les plus grandes insultes, & qu'ils s'emparassent de tous nos Vaisseaux qui ne se seroient pas prémunis contre leurs attaques.

Déja ils se repaissoient des vaines espérances qu'ils avoient conçues d'humilier les François, d'abaisser leur puissance, & de s'arroger à eux seuls l'empire des Mers : peut-être même se disoient-ils, comme les ennemis du Peuple d'Israël ; *nous les poursuivrons*, & *nous nous en rendrons les maîtres*, *nous partagerons leurs dépouilles*, & *nous satisferons* tout à la fois *notre avidité* & notre vengeance.

Dixit inimicus persequar & comprehendam, dividam spolia, implebitur anima mea. *Exod. c.* xv. v. 9.

Mais le succès n'a pas répondu à leur attente ; la plûpart de leurs entreprises ont tourné à leur confusion ; & nous avons tout lieu d'espérer que le Ciel, qui connoît la droiture des intentions de notre Auguste Monarque, & l'injustice des desseins de ses Ennemis, lui continuera ses faveurs, & punira, dans ceux qui l'ont forcé à prendre les Armes, le violement des Loix les plus sacrées.

Ce Prince Religieux, persuadé que les différens avantages qu'il a déja remportés dans le cours de cette Campagne, sont autant de bienfaits du Ciel, qui exigent de sa part & de la nôtre, la plus vive reconnoissance, nous ordonne d'en rendre avec lui de très-humbles Actions de graces *au Seigneur des Armées, au Dieu fort & puissant dans les Combats.*

Dominus Deus exercituum. *Is.* 10. *v.* 24.
Deus fortis & potens, Deus potens in prælio. *Ps.* 23. *v.* 8.

Empressons-nous de nous conformer à des ordres que la Religion a dictés; mais en même temps que nous remercierons le Seigneur des bienfaits que nous tenons de sa main, & du secours dont il nous a favorisés dans les occasions où nous avons imploré sa protection toute puissante, conjurons-le de dissiper les pernicieux projets qu'une ambition démesurée & une haine implacable ont formés contre le plus pacifique de tous les Rois.

A CES CAUSES, après en avoir conféré avec les vénérables Doyen, Chanoines & Chapitre de l'Eglise Métropolitaine de Paris; nous ordonnons que le *Te Deum*, avec le Verset *Benedicamus Patrem & Filium*, &c. & l'Oraison *Pro gratiarum actione*, l'Antienne *Domine, salvum fac Regem*, &c. le Verset *Fiat manus tua*, &c. & l'Oraison *Pro Rege & ejus Exercitu*, sera chanté Dimanche prochain premier jour du mois d'Octobre, dans ladite Eglise, en actions de graces des Victoires remportées sur les Anglois en Amérique, près du Lac Champlain, & dans l'Anse de Saint-Cast, près de Saint Malo. Qu'il sera pareillement chanté le Dimanche suivant, huitiéme jour du même mois, dans toutes les Abbayes, Chapitres, Paroisses & Communautés Séculieres & Régulieres de la Ville & des Fauxbourgs de Paris; & le Dimanche qui suivra la réception de notre présent Mandement, dans toutes les autres Eglises de ce Diocèse.

SI VOUS MANDONS, que ces Présentes vous ayez à notifier à tous Abbés, Prieurs, Curés, Supérieurs & Supérieures des Communautés Séculieres & Régulieres, exemptes & non exemptes, à ce qu'ils n'en ignorent, & qu'ils les observent & fassent observer par les personnes qui leur sont soumises.

Donné à Paris dans le Palais Archiépiſcopal, le vingt-huit Septembre mil ſept cent cinquante-huit.

Signé, ✠ Pierre Herman, ancien Evêque de Quebec, Vicaire Général.

Nicolas REGNAULD, Archidiacre de Paris, & Vic. Gen.

Urbain ROBINET, Chanoine de l'Egliſe de Paris, & Vic. Gen.

PAR MANDEMENT,

De La Touche

LETTRE DU ROI,

A Meſſieurs les Vicaires Généraux de Monſeigneur l'Archevêque de Paris.

MESS. L'eſprit de modération & d'équité qui a caractériſé toutes mes démarches, n'ayant pas inſpiré des ſentimens de conciliation aux Ennemis qui m'avoient forcé à prendre les Armes, ils n'ont écouté que leur animoſité pour exécuter leur projet formé d'envahir le Commerce de toutes les autres Nations de l'Europe, qu'ils veulent exercer avec un deſpotiſme abſolu & excluſif ſur toutes les Mers. S'épuiſant eux-mêmes volontairement dans l'eſpoir de me nuire, ils ont ſoudoyé des Armées nombreuſes pour diviſer mes forces; ils ont armé des Flottes immenſes, non ſeulement pour attaquer mes Poſſeſſions en Amérique, mais même pour venir fondre ſur les Provinces Maritimes de mon Royaume. Le Dieu de paix, de juſtice & de vérité qui juge les Nations & les Rois, n'a pas permis que ces formidables apprêts fuſſent ſuivis du ſuccès que mes ennemis oſoient en eſpérer. Les évenemens de la guerre qu'ils ont excitée dans toutes les parties du Monde, ont été juſqu'à préſent balancés par ces viciſſitudes qui ſont l'appanage des choſes humaines, & par leſquelles Dieu ſemble vouloir inſpirer à tous les Princes le deſir de la Paix. Mes Armes victorieuſes dans la Heſſe ont éprouvé des revers dans d'autres Provinces de l'Empire, & le ſort des opérations militaires a ſubi les mêmes variations en Amérique; mais dans ce qui a directement rapport aux intérêts eſſentiels & à la tranquillité de la France, la faveur céleſte & la providence de Dieu ſur ce Royaume, ont paru ſe marquer manifeſtement, & demandent des actions de graces particulieres. Les braves Soldats que j'ai envoyés en Canada ſous les Ordres du Marquis de Montcalm, ont ſi bien ſecondé par leur extrême valeur, les bonnes diſpoſitions de leur Chef, qu'ils viennent de ſauver les Colonies Françoiſes, en remportant, malgré l'énorme diſproportion du nombre, une Victoire ſignalée ſur les Anglois auprès du Lac Champlain. Action mémorable, où quatre mille François ont combattu & vaincu vingt-deux mille hommes, dont plus de ſix mille ont été tués dans ce Combat ſi glorieux aux vainqueurs. Dans le même temps des irruptions ſoudaines, dont juſqu'à préſent l'Ennemi avoit eu ſoin de meſurer la durée ſur le temps dont mes Troupes avoient beſoin pour le joindre, infeſtoient les Côtes de ce Royaume, & expoſoient mes Sujets à des maux auſquels je ſuis infiniment plus ſenſible qu'à tout ce qui peut n'intéreſſer que ma propre gloire. La précipitation avec laquelle les Ennemis ſe ſont rembarqués dans ces différentes occaſions, n'a pas permis alors de leur faire éprouver la juſte ven-

geance que méritoient des entreprises aussi injustes. Il n'a pas tenu à eux, qu'en usant de la même précaution, ils n'ayent impunément commis de nouveaux excès dans la derniere descente qu'ils ont faite auprès de Saint Malo; mais l'activité de mon Cousin le Duc d'Aiguillon à rassembler une partie des Troupes qui sont sous son Commandement, n'a pas laissé le temps à mes Ennemis d'éviter par la fuite le Combat qu'il leur a livré le onze de ce mois, lorsqu'ils commençoient à regagner leurs Vaisseaux rangés en ligne à l'Anse de Saint Cast. Mes Troupes oubliant la fatigue d'une marche forcée, & quoique fort inférieures en nombre, malgré le feu prodigieux & continuel de la Flotte Angloise, se sont portées avec la plus grande ardeur aux retranchemens des Ennemis, qui ont été forcés après une heure & demie du combat le plus vif, où leurs Troupes ont été totalement défaites. Leur perte est au moins de trois ou quatre mille hommes qui ont péri, ou dans l'action, ou dans la mer; trois Bâtimens chargés de leurs Soldats ayant été coulés à fond par mon Artillerie; on leur a fait plus de huit cens Prisonniers, parmi lesquels il y a plusieurs Officiers de la premiere distinction. Mon Cousin le Duc d'Aiguillon a donné dans cette journée les preuves les plus éclatantes de son intelligence & de sa valeur: il a été parfaitement secondé, non seulement par les Officiers & les Troupes qu'il commandoit, mais aussi par la Noblesse & autres Citoyens Bretons, qui se sont empressés de combattre sous leurs Drapeaux, & qui s'y sont conduits avec une égale bravoure. Je reçois avec la plus vive reconnoissance cette marque signalée de la faveur de la Providence, qui daigne récompenser & le zéle avec lequel mes Peuples supportent les travaux, les dangers & les charges de la présente guerre, & l'ardent desir que j'ai du rétablissement d'une Paix, à laquelle le seul intérêt de mes Sujets, troublés avec acharnement & violence dans leurs entreprises de Commerce, a pû me faire renoncer. C'est donc pour rendre graces à Dieu de ces faveurs si marquées, que je vous fais cette Lettre, pour vous dire que mon intention est que vous fassiez pour cette fin, chanter le *TE DEUM* dans l'Eglise Métropolitaine, & autres de votre Diocèse, avec les solemnités requises; & que vous invitiez à cette Cérémonie ceux qui ont coutume d'y assister. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, Mess. en sa sainte garde. Ecrit à Versailles le 18 Septembre 1758.

Signé, LOUIS.

Et plus bas, PHELIPPEAUX.

Et au dos est écrit : A Mess. les Grands-Vicaires de Paris.

Copy offered October 1952 by
Henry Stevens, Son, & Stiles for £175.

